Villarzel INFOS

Printemps à Villarzel : fleurs de pommier au chemin des Bains, 26 avril 2018

Sommaire

01 Le mot du syndic
02-03 Le Conseil général
04-10 Informations communales et annonces
11 Le poids public
12-13 Sentier de Corvet
14 Merci Charly + naissances
15 Manifestations Jeunesse
16 Activités des dames...
17 Sortie des seniors
18 Fête place de jeux de Villarzel
19 Faisons connaissance + Choeur mixte
20 Fête nationale,
à vos agendas,
contact

Le mot du syndic

Chères habitantes et chers habitants de la commune de Villarzel,

Elle arrive !!! La fibre, ou plutôt le haut débit, arrive enfin dans notre commune. Attendu tel le Messie par tous, les travaux sont en cours et la mise en service devrait pouvoir se faire dans les semaines qui viennent ! De même, l'achat d'une portion de parcelle à côté de la grande salle de Sédeilles permettra la création de places de parc attendues depuis longtemps ! La Municipalité se réjouit de ces améliorations des infrastructures communales, financées par les revenus issus de la vente des droits à bâtir. Cette transaction inhabituelle laisse à la commune de Villarzel des moyens financiers importants puisque ce sont près de 4 millions de francs qui seront à disposition une fois les propriétaires dédommagés selon les conventions. Ces moyens seront investis pour assurer à la commune de nouveaux revenus, et nous rendre moins dépendants des impôts. La rénovation du collège de Villarzel, dont le budget a été validé par le Conseil dernièrement, en est un exemple. Mais nous voulons aussi favoriser les installations et les manifestations destinées à la vie associative et aux rencontres, comme par exemple la fête nationale de ce prochain 31 juillet. Pour cela il faudra parfois débrancher le WIFI…

Excellent été à chacun,

Max Blaser

Décisions des Conseils généraux du 12 mars et du 18 juin 2018

Conseil général
de la commune de
Villarzel

Sédeilles, le 12 mars 2018

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général 12 mars 2018

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a eu l'honneur de soumettre aux membres du Conseil général les préavis ci-dessous :

1. Préavis 01/2018 Dédommagement des propriétaires dézonés par la procédure de modification de plans de zones
2. Préavis 02/2018 Achat d'une portion de la parcelle 1019 en vue de la création de places de parc

Lors des débats, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

Préavis 01/2018 Dédommagement des propriétaires dézonés par la procédure de modification de plans de zones
Pour les discussions ainsi que le vote sur ce sujet, 7 membres du Conseil général propriétaires fonciers et directement concernés par ce préavis se sont récusés spontanément; 5 membres ont été récusés par le Conseil Général.
Le Conseil général de Villarzel approuve le préavis 01/2018 portant sur la demande de crédit de Fr. 964'917.- pour indemniser les propriétaires dézonés. De plus, le Conseil général charge la Municipalité de procéder aux versements des montants conventionnels au moyen de disponibilités issues de la procédure de transfert des droits à bâtir, dans les 60 jours après échéance de tous les délais de recours suite aux décisions du Conseil général.
Vote : 27 oui ; 1 non ; 0 abstention
Voie de recours : selon la LC cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Conseil d'Etat selon l'art. 145 de la Loi sur les communes du 28.02.1956

Préavis 02/2018 Achat d'une portion de la parcelle 1019 en vue de la création de places de parc
Le Conseil général approuve le préavis 02/2018, sous réserve du versement conventionnel issu de la procédure de transfert de droits à bâtir. Le Conseil général approuve donc l'acquisition de la portion de parcelle Nr 1019 d'une superficie de 1152m^2 telle qu'elle figure dans le projet de modification de limite du bureau NNPR du 24 octobre 2017, ainsi que le crédit d'investissement de Fr. 60'000.- pour cette acquisition. Ces investissements seront financés au moyen des fonds provenant de la procédure de transfert de droits à bâtir.
Vote : 36 oui ; 0 non ; 4 abstentions

Le Président
Jean-Michel Bonny

La secrétaire
Brigitte Dumasdelage

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général 18 juin 2018

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a eu l'honneur de soumettre aux membres du Conseil général les préavis ci-dessous :

1. Préavis 03/2018 Comptes et gestion 2017
2. Préavis 04/2018 Arrêté d'imposition 2019-2020
3. Préavis 05/2018 Création d'appartements dans le collège de Villarzel
4. Préavis 06/2018 Remplacement conduite d'eau potable de Cuvy

Lors des débats, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

Préavis 03/2018 Comptes et gestion 2017
Le Conseil général approuve les comptes de l'année 2017 et la gestion tels que présentés dans le présent préavis.
Vote : adopté à l'unanimité

Préavis 04/2018 Arrêté d'imposition 2019-2020
Le Conseil général approuve la proposition de la Municipalité d'abaisser le taux d'imposition de 2 points pour l'établir à 77% de l'impôt cantonal de base, pour les années 2019 et 2020. Les autres rubriques d'impôts (foncier, droits de mutation, etc…) restent inchangées.
Vote : oui 32 ; non 1 ; abstention 1

Préavis 05/2018 Création d'appartements dans le collège de Villarzel
Le Conseil général donne l'autorisation à la Municipalité de dépenser la somme de Fr. 2'000'000.- destinée à la rénovation et l'aménagement d'appartements dans le collège de Villarzel. Il approuve le financement de ces investissements par les fonds du transfert des droits à bâtir.
Vote : oui 28 ; non 3 ; abstention 3

Préavis 06/2018 Remplacement conduite d'eau potable de Cuvy
Le Conseil général adopte le préavis portant sur le remplacement de la conduite d'eau potable de Cuvy et son financement. Le financement de ces travaux sera effectué par le fond de réserve du réseau d'eau (Chiffre 9280 au bilan) doté de Fr. 83'876.45. Les disponibilités de la commune ne nécessitent pas d'emprunt.
Vote : adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente	La Secrétaire
Jocelyne Pfander	Brigitte Dumasdelage

Dates à retenir

3 décembre 2018	**Prochain Conseil général**
14 novembre 2018	Réunions des commissions pour l'étude des préavis municipaux
30 novembre 2018	Souper du Conseil
23 septembre et 25 novembre 2018	Prochaines votations

Collège de Villarzel : rénovation et création d'appartements

Depuis le 1er août 2017, le 1er et le 2ème étage du collège de Villarzel sont inoccupés suite à la décision de l'ASIEGE de fermer le site scolaire de notre commune. La Municipalité a décidé de transformer, assez rapidement, les locaux de ce bâtiment communal en y créant des appartements. Elle va profiter, dans le même temps, de rénover l'ensemble du bâtiment, y compris le rez-de chaussée qui est, d'ailleurs, toujours en activité avec la salle communale et l'appartement occupé par Mme Dupraz.

Suite à l'octroi par le Conseil général, en date du 18 juin 2018, de la somme **CHF 2'000'000.-,** les travaux débuteront dès cet automne et verront, aux 1er et 2ème étages, la création de 4 appartements (1 x 2 pièces, 1 x 2,5 pièces, 1 x 3 pièces et 1 x 3,5 pièces).

Concernant le rez-de-chaussée, l'appartement va disparaître pour laisser la place à l'aménagement de toilettes, de locaux de rangement et de la cuisine pour la salle communale qui sera du coup agrandie. Cette salle sera munie de Wi-fi et d'un beamer et pourra accueillir jusqu'à 80 personnes.

Pour ce qui est de l'extérieur, les façades vont être rafraichies et les fenêtres + volets changés. Il y aura également l'apparition d'un accès pour handicapés.

Il est à noter qu'il reste encore du matériel propriété de la Commune dans ce bâtiment, comme :

- les plans de travail de l'école ménagère,
- des ustensiles de cuisine et vaisselle,
- des tables et des chaises,
- des armoires de rangement.

Avant de s'en « débarrasser », nous désirons faire une mise de ce matériel de manière à en faire profiter la population. Rendez-vous donc **le samedi 11 août 2018 de 9h30 à 11h00** au collège pour prendre connaissance du matériel et éventuellement l'acquérir, moyennant une légère contribution.

Xavier Nicod, municipal responsable des bâtiments communaux

Notre collège au début du 20e siècle, alors bien fréquenté : environ 75 personnes sur la photo...

... et aujourd'hui, en 2018, il n'y a plus de classes, les volets sont fermés.

RAPPEL IMPORTANT : police des constructions

Avant tout travail projeté sur sa propriété à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment (ceci même si les façades ne sont pas touchées), même de minime importance, le propriétaire adresse systématiquement une demande écrite à la Municipalité, avec ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de parcelle et de bâtiment, etc.), accompagnée d'un plan de situation, d'un plan des travaux et d'un descriptif du projet. Tous les documents se trouvent sur le site de la commune (www.villarzel.ch).

Art. 103 et 123 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LATC) et des articles 68 RLATC et suivants.

Information sur le plan général d'affectation (PGA) et sur son règlement (RPGA)

En date du 22 mars 2018, la Municipalité a remis au Service du développement territorial (SDT) les plans de détail de l'aménagement communal ainsi qu'un projet de règlement sur la police des constructions sous forme de « requête préalable ». Les services cantonaux doivent se prononcer avant une mise à l'enquête de ces documents, mise à l'enquête qui est planifiée pour la fin de l'année. La procédure suivra ensuite son cours, avec possibilité d'intervenir pour tout un chacun. Etant donné la large consultation faite en début d'année, une mise en vigueur devrait pouvoir être envisagée au printemps 2019.

Vous avez un projet innovant ? Vous souhaitez lancer votre propre entreprise ?

Mais...
- par où commencer ?
- est-ce que j'ai du potentiel sur le marché ?
- comment atteindre mes premiers clients ?

FRIUP

Fribourg - Morat - Vaulruz

Tél. 026 425 45 00 office@friup.ch www.friup.ch

Sportbroye, c'est

– une plateforme de recensement de toutes les activités sportives qu'il est possible de pratiquer au cœur de la Broye,

– un rôle de média sportif pour mettre en valeur le sport broyard,

– une plateforme de valorisation, de soutien et de conseils pour les sportives et sportifs d'élite et de la relève broyarde,

... et bien plus encore !

Contact : E-mail : info@sportbroye.ch
www.sportbroye.ch

La première étape des travaux à Cuvy a débuté !

Le 18 juin 2018, le Conseil général a accepté le remplacement de la conduite d'eau potable entre la station de pompage de Cuvy et le village de Sédeilles. Cette conduite, l'une des dernières anciennes conduites en fonte, est un maillon essentiel du réseau. C'est en effet le seul moyen d'acheminer l'eau des sources communales de Cuvy vers les villages et le réseau régional du CREB.

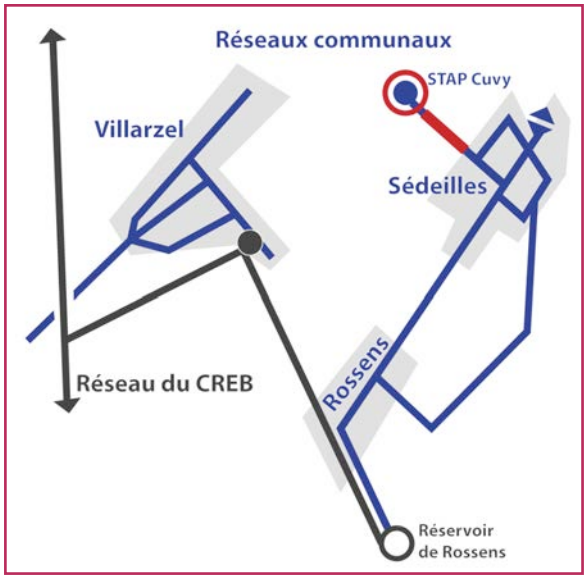

Les sources de Cuvy sont importantes pour la commune : non seulement il s'agit d'une ressource locale d'excellente qualité, mais c'est également un apport économique non négligeable pour la commune. En effet, ces sources couvrent l'ensemble des besoins en eau potable de Sédeilles et Rossens. Le surplus est vendu au CREB. Chaque année, Cuvy apporte ainsi un revenu d'environ 35'000. - fr. à la commune, soit près de 2 points d'impôt !

La seconde étape de mise à niveau des installations de Cuvy consistera à remplacer les pompes, à nettoyer les puits, à actualiser le système de télégestion et à mettre à jour des zones de protection. Le préavis sera présenté cet automne au Conseil.

Alain Renaud

Un « VillarzelClic » pour maîtriser sa consommation d'eau

Le règlement sur les eaux est entré en vigueur le premier janvier. Il introduit une nouvelle tarification de l'eau potable qui responsabilise chaque ménage en l'incitant à veiller à sa consommation.

Place maintenant aux bonnes nouvelles : pour vous encourager sur cette voie, la Commune offre à chaque ménage un réducteur rappelant trois bâtiments emblématiques de la commune. Une fois vissé sur un robinet de votre logement, il permet d'économiser 50% d'eau et d'énergie tout en créant un jet doux et régulier. Et de réduire ses frais : saviez-vous qu'en se lavant les mains une minute par jour, on utilise déjà quotidiennement 12 litres d'eau et l'équivalent de 30 litres de mazout par année ?

Votre « VillarzelClic » vous sera remis par notre employé communal lors de son prochain passage. Des exemplaires supplémentaires pourront être achetés au bureau communal. N'hésitez pas à demander l'aide de l'employé communal pour l'installer, c'est une des mesures d'accompagnement prévue par la commune pour la mise en œuvre du nouveau règlement. Il sera également à votre disposition pour vérifier que vous n'avez pas de fuites et répondre à vos questions !

Alain Renaud

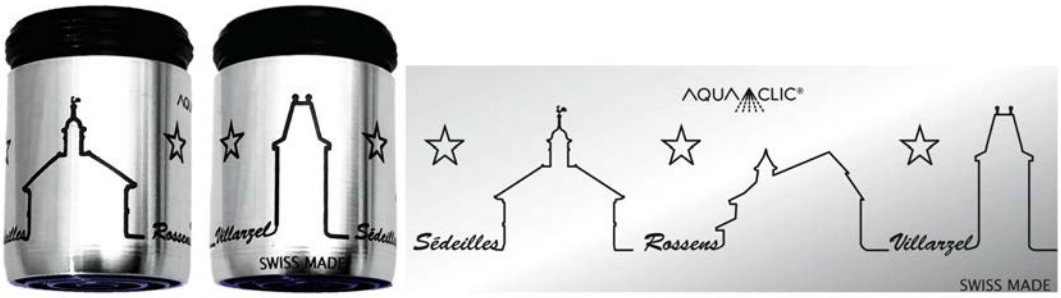

Une seule station d'épuration entre Trey et Montpreveyres en 2025

La commune est aujourd'hui raccordée à deux stations d'épuration (STEP) intercommunales : Granges (village de Villarzel) et Châtonnaye (Rossens et Sédeilles). Comme toutes celles du district, ces deux stations sont vieillissantes. L'attention particulière portée à leur exploitation leur permet de respecter encore les normes légales, mais des frais importants seraient nécessaires à moyen terme pour les rénover. Même ainsi remises à niveau, elles ne permettraient pas de traiter les micropolluants.

Les communes raccordées aux neuf STEP de la « Moyenne Broye », entre Trey et Montpreveyres, ont donc décidé en 2011 de lancer des études pour évaluer leur regroupement. En effet, l'expérience montre que l'épuration des eaux coûte moins cher par habitant dans des STEP de plus grande taille.

Plusieurs études préliminaires ont été menées entre 2012 et 2016. Elles ont confirmé la faisabilité et l'intérêt d'une STEP régionale. Fin 2017, un comité de pilotage régional (COPIL) a été constitué avec des délégués des différentes STEP intercommunales concernées. Sa mission est de préparer d'ici 2020 un projet régional d'épuration des eaux sur le plan technique, financier et organisationnel.

Aujourd'hui, les principaux aspects techniques ont été clarifiés. La nouvelle STEP régionale sera située à Lucens, sur l'emplacement de la STEP actuelle. Une fois cette STEP régionale en place, elle traitera les eaux usées de 25'000 habitants de 30 communes vaudoises et fribourgeoises. La région ayant une activité industrielle importante, les charges à traiter représentent au total l'équivalent de quelque 60'000 habitants. La STEP régionale comprendra un traitement des micropolluants et disposera d'équipements performants et modernes.

Le regroupement des STEP intercommunales impliquera la construction de nouvelles liaisons et de stations de pompage qui ramèneront les eaux usées vers la STEP régionale.

Les étapes prévues pour la suite du projet sont les suivantes :

Fin 2018	Validation intermédiaire du projet par les exécutifs des communes et des associations ainsi que par les services cantonaux vaudois et fribourgeois.
2019	Elaboration des statuts d'une nouvelle structure régionale, mise au point des aspects financiers et organisationnels, processus d'information.
Mi-2020	Constitution d'une nouvelle structure régionale. Cette nouvelle structure prendra alors le relais pour réaliser le projet.
2025	Mise en service de la STEP régionale.

Alain Renaud (source : COPIL Epuration Moyenne Broye)

Procédure à suivre concernant les piscines extérieures

Piscine posée, démontable, de moins de 5 m3 :
pas besoin d'autorisation.

Piscine posée, démontable, de plus de 5 m3 :
autorisation des voisins et demande par mail ou par lettre à la Municipalité.

Piscine enterrée, couverte, non démontable :
mise à l'enquête obligatoire.

« Qui promène son chien est au bout de la laisse »

De plus en plus fréquemment, la Municipalité est interpellée par des concitoyens pour des questions en lien avec la détention de chiens.

Malheureusement, ces situations conduisent à des « bringues » de voisinage dont personne ne sort gagnant. La Municipalité regrette ces situations parce qu'elles sont chronophages d'une part et d'autre part parce qu'elles péjorent le climat de notre commune, de nos villages, et qu'elles compliquent l'intégration de nouveaux habitants.

Les règles existantes vous sont rappelées ci-contre. Mais tout ne peut être consigné dans un règlement et nous avons décidé de recourir aux bons conseils de Martine Riesen, de Villarzel, pour agir en qualité de médiatrice, à qui chacune et chacun peut s'adresser en cas de souci de cohabitation avec des chiens. Mme Riesen est animatrice dans les écoles du Canton pour la prévention des accidents par morsures de chiens et possède donc l'expérience et les connaissances nécessaires pour cette tâche. Cette mesure est mise en place immédiatement et jusqu'à nouvel avis. Nous remercions Mme Riesen pour son engagement et chaque propriétaire de chien pour sa bonne collaboration.

La Municipalité

Règles élémentaires et fondamentales auxquelles tout propriétaire de chien est tenu de se conformer.

Tenir son chien en laisse dans les villages et lieux publics.

Ne pas le laisser libre de se balader comme il l'entend près des habitations, places de jeux, chemins et jardins privés.

Respecter la faune en forêt, la flore et les cultures.

Ramasser les déjections canines de son animal et jeter les sacs dans les nombreuses poubelles situées dans les villages au lieu de les laisser au bord de la route ou pire les jeter dans la forêt, surtout dans les champs, afin de respecter les vaches, moutons et autres herbivores. En effet, il est inutile de rappeler que les excréments canins peuvent tuer une vache, la faire avorter et la rendre très malade.

Eviter les chemins et propriétés privées par respect pour les citoyens.

En cas de chien « fugueur » ou de nature agressive, consolider les clôtures, barrières et portails de son jardin pour éviter les accidents.

Respecter les promeneurs seuls ou en famille (avec ou sans chiens), les cavaliers et leurs montures.

Prendre garde aux nuisances sonores que son chien pourrait occasionner.
Un chien laissé seul toute la journée (à l'extérieur, comme à l'intérieur) va certainement aboyer non-stop pour attirer l'attention, combler l'ennui, par dépit. Tout prétexte sera bon pour le faire réagir. Rentrer son chien le soir venu et surtout la nuit par respect pour le sommeil des citoyens.

Notre chien fait partie de notre famille. C'est un peu comme un enfant, il a besoin d'attention, qu'on s'occupe de lui, de jeux, de promenades, de distractions et d'affection.
Seul, livré à lui-même, il y a de grandes chances qu'il devienne un peu sauvage à la longue, et montre quelques signes d'agressivité envers ses congénères, voire plus grave envers les humains.

Un chien, quelle que soit sa taille, reste un chien, un prédateur, un chasseur descendant du loup.
Il ne fonctionne pas comme nous les humains et ne comprend pas toujours les gestes que nous faisons d'où certaines réactions de sa part. Ses yeux sont programmés pour être attirés par tout ce qui bouge. Ses oreilles programmées elles aussi pour réagir aux sons aigus. Il n'a pas la parole ni les mains pour s'expliquer, mais une gueule, des dents et des pattes munies de griffes.

Rappelons-nous, que malgré le fait que les cours canins ne soient plus obligatoires (à part pour les chiens dits « potentiellement » dangereux style Amstaff, Pitbull et Rottweiler dans le canton de Vaud), il est vivement conseillé de les suivre afin de mieux connaître et comprendre son compagnon à quatre pattes et pouvoir le maîtriser au besoin, le sociabiliser, qu'il soit bien dans ses pattes et nous aussi.

Respectons la liberté et la vie de chacun de nous. Par quelques efforts, de la compréhension, de l'indulgence et un dialogue nous pouvons arranger beaucoup de chose.

Nous restons volontiers à votre disposition en cas de questions, conseils ou autre afin que tout se passe bien dans nos villages.

Villarzel, juin 2018

Coordonnées de Mme Martine RIESEN 079 541 94 25

Emondage des haies et élagage des arbres - Bords de chemin et plantes nuisibles

La Municipalité de Villarzel rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19.01.1994, de la Loi du 10.12.1991 sur les routes.

Emondage des haies

a) à la limite de la propriété

b) à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres

a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,

b) au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai le 31 juillet 2018**, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité.

Elle rappelle également que les parcelles incultes doivent être nettoyées ou fauchées deux fois par année.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Avis aux exploitants agricoles

Chemins de dévestiture agricole

Selon l'art. 36 du Règlement communal de police, les propriétaires et locataires ont l'obligation de :

- maintenir propre la surface de roulement,
- maintenir de chaque côté des bandes herbeuses de 75 cm,
- maintenir les sacs collecteurs et renvois d'eau en état de fonctionner.

Lutte contre les plantes nuisibles

En vertu des art. 107 et 108 du Code rural, les propriétaires et locataires de terrains, jardins et forêts sont tenus de détruire les plantes nuisibles telles que chardons, ambroisie et folle avoine.

La Municipalité

Villarzel, juin 2018

Lorsque le POIDS PUBLIC devient le POIDS DES MOTS

Sur proposition de Sylvain Bersier, le local de pesage de l'ancien poids public de Villarzel est devenu un «bar à livres» ! Découvrez ci-dessous le mode d'emploi de ce nouveau point de rencontre, ouvert à tous.

LE POIDS DES MOTS

En deux mots, c'est

- un lieu d'échange de livres autour d'une étagère en libre accès sans contrepartie…

- un lieu pour s'arrêter, se croiser, se rencontrer et se raconter…

- un lieu où chacun est libre d'apporter ou de prendre autant de livres qu'il le souhaite…

- un lieu sur les rayons de l'étagère pour répartir les livres en différentes catégories…

- un lieu à respecter…

- un lieu où les livres trop anciens ou sans intérêt n'ont pas leur place, les revues non plus…

- un lieu où un tri sera fait régulièrement…

- un lieu qui n'est pas une poubelle…

- un lieu où les livres restés trop longtemps seront donnés pour une bourse aux livres ou mis en déchetterie.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Un mot doux...
un mot d'ordre...
sans mot dire...
sans un mot...
pris au mot...
mot à mot...
en un mot...
en deux mots...
des gros mots...
jeux de mots...
un mot d'esprit...
à mots couverts...
ses premiers mots...
des mots d'amour...
les mots me manquent...

le mot de la fin !

Pour tout renseignement, suggestion, amélioration ou autre n'hésitez pas à contacter la responsable municipale, Mme Lydie Maeder

Aménagement d'un sentier reliant le Moulin aux Anes au plateau de Trey

Carte de 1820 où l'on voit encore les deux tumulus

Le vallon de Marnand est régulièrement parcouru par des marcheurs, avec un réseau de sentiers intéressants et de jolis buts de balades. Le réseau de parcours va encore s'étoffer avec la remise en état du sentier de Corvet et la valorisation historique de cet endroit.

En bref :

- Le secteur du Ressat (Moulin aux Anes) qui se trouve sur la commune de Villarzel n'a jamais été exploité au niveau de la forêt. Ces surfaces bénéficient de subventions pour l'entretien des forêts protectrices. Les propriétaires sont membres de l'Association des propriétaires du ruisseau de Marnand (APRUM).

- Dans ce même secteur, il existe un ancien sentier difficilement praticable. Ce chemin est un passage historique. A l'époque, une tour avec une place fortifiée (tour de Corvet) était présente au sommet du sentier faisant face à l'actuelle tour de Villarzel.

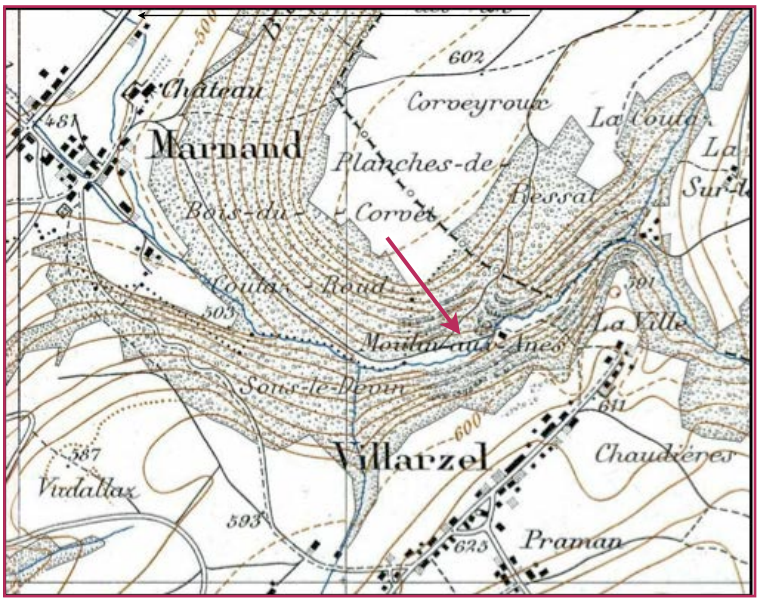

Ci-contre la carte datant de 1902 montre que le chemin était déjà existant (selon les archives, le sentier de Corvet était praticable jusqu'en 1954).

Travaux

Dans un premier temps, un débardage à l'hélicoptère en décembre dernier a permis d'exploiter la forêt aux abords du sentier, d'éclaircir dans le reste du secteur et de sécuriser les berges du ruisseau côté sud du sentier. Les responsables de ce chantier ont tout mis en œuvre pour préserver la zone afin de garantir l'aspect esthétique du lieu tout en garantissant la fonction de forêt protectrice.

La seconde étape a été de réaménager le sentier sur environ 500 m. Certains tronçons sont équipés d'escaliers et de mains courantes. Il permet de relier la place de pique-nique du Moulin aux Anes au plat de Trey.

Les coûts pour l'aménagement du chemin (env. 11'000.- fr.) sont financés par la Corporation forestière, les communes de Villarzel, Châtonnaye et Valbroye ainsi que par des donateurs privés.

A l'heure où vous lirez ces lignes, le sentier est terminé et nous vous laissons le soin de découvrir par vous-même l'excellent travail des professionnels du bois et de la forêt.

Bonne balade…… clb

Le tumulus sur lequel se situait la tour de Corvet, d'où l'on pouvait communiquer avec celle de Villarzel.

Aménagements du nouveau sentier pour y parvenir, en partant du Moulin aux Anes, derrière la table de pique-nique.

Merci Charly

Lors du souper du personnel en janvier 2018, la commune a pris congé de M. Charly Senn, responsable des locations de la grande salle de Sédeilles depuis 2004. Il a été chaleureusement remercié pour sa rigueur et son travail tout au long de ces années.

Quelques anecdotes croustillantes ont été évoquées lors de cette sympathique soirée : après une location et malgré les mises en garde de son épouse, c'est toujours tôt le dimanche matin qu'il allait contrôler l'état de la salle. De quoi faire monter inutilement son taux d'adrénaline !!! Entre le sol de la grande salle jonché d'os de poulet ou de paille, le parquet fraîchement vitrifié troué de marques de talons aiguille, des armoires et WC cassés, la porte d'entrée défoncée ou les trous dans le plafond , rien ne lui a été épargné… Avec un peu de recul même les président(e)s des sociétés de jeunesse rigolent en se souvenant de la vérification des verres !

En guise de remerciements, une corbeille de bons produits du terroir lui a été remise.

Il sera remplacé par Mme Denise Bonjour, que nous remercions d'ores et déjà pour son engagement. *clb*

Les derniers-nés de notre commune

William fils de Caroline et Steven Caflisch,
né le 3 février 2018, à Villarzel

Pablo fils de Julie Arun et Benjamin Müller,
né le 2 juin 2018, à Sédeilles

Soirées théâtrales de la jeunesse de Villarzel

A la Grande Salle de Sédeilles

Fin janvier, la jeunesse de Villarzel a donné rendez-vous à son fidèle public pour ses soirées théâtrales. Cette année, placée sous le signe des contes de notre enfance, la pièce nous emmène dans un tourbillon de tableaux superbement interprétés. Blanche-Neige, la Belle au bois dormant, le Petit Poucet, Cendrillon, la Petite fille aux allumettes, sans oublier la méchante sorcière, ont ravivé des souvenirs enfouis depuis fort longtemps pour certains. Et les quelques remaniements apportés à l'histoire pour adapter le scénario au public et à notre région ont rendu l'histoire plus actuelle et plus rebondissante que jamais…

Bravo à tous pour vos prestations, on se réjouit déjà de votre prochain spectacle ! *clb*

Concours théâtral

A peine les représentations de la pièce de théâtre « Oh mon beau miroir, dis-moi que je rêve !» d'Alain Ortali furent terminées que la Jeunesse de Villarzel a remis les bouchées doubles pour participer au concours théâtral qui s'est déroulé du 4 au 8 avril à Grandvaux avec une pièce différente, intitulée « Mortelle Saint Sylvestre » de Jean-Pierre Martinez. Fort de notre succès à Sédeilles, nous voulions essayer ce challenge en apprenant une pièce d'un genre différent et avec la contrainte supplémentaire de réaliser des décors qui soient montables en moins d'un quart d'heure et tout cela en environ trois mois. C'est avec un grand plaisir et entrain que nous sommes montés sur les planches le vendredi 6 avril, en accomplissant ce défi qu'on s'était fixé. Nous sommes repartis avec la joie d'avoir participé à un tel événement (Il n'y a pas de classement). Nous ne nous sommes pas arrêtés là, puisqu'avec les bons échos de notre prestation, nous avons encore joué deux fois la pièce. Une fois le 21 avril à Dommartin et la dernière fois le 28 avril à Sugnens pour le chœur mixte Cadence de Dommartin - Sugnens.

Cyrill Kälin

Assemblée APV

Le 2 mai dernier, l'assemblée de l'Association des Paysannes Vaudoises (groupe de Granges et environs), organisée cette année par les membres de Villarzel, a eu lieu dans la Grande Salle de Sédeilles, décorée avec goût par Jolanda Koster.

Une semaine plus tard... les mêmes dames préparent les merveilles pour la vente paroissiale, qui s'est déroulée le 10 mai à la Grande Salle de Sédeilles.

Journée des Aînés

Il est onze heure, qui l'a dit ? Le Syndic.
Où est-il ? A Sédeilles.
Que fait-il ? Il accueille les "Sages " de la commune.
Pour aller où ? Au comptoir de Romont.
Pour faire quoi ? Partager un bon moment devant une belle assiette de filets de sandres, discuter, rire, échanger, écouter Charly Cachin et son accordéon, jouer au loto, avec les habitués ou ceux qui n'ont pas de patience... Regarder Christiane se concentrer sur ses cartes de jeu, Eric et Claire-Lise gagner une double quine.

Tout cela après que Monsieur Max Blaser ait souhaité la bienvenue à chacun et chacune, donné des informations sur la vie de la commune.

En effet, nous avons passé un agréable après-midi sous la cantine du comptoir de Romont suite à l'invitation des organisateurs de celui-ci d'inviter les aînés du district de la Glâne et des communes limitrophes.

L. Maeder

Fête à la place de jeux

Le dimanche 17 juin, ce sont près de cent personnes qui ont répondu à l'invitation de l'Association Culturelle de Villarzel à venir partager un moment festif. Cette soirée, destinée aux habitants de la commune, a été l'occasion d'inaugurer la magnifique table de la place de jeux, offerte par l'entreprise Claude Limat et par l'Association.

Des grillades ont ensuite été servies dans la grange à Sylvain, accompagnées d'un riche buffet de salades et de desserts confectionnés par chacun.

Les fans de la Nati ont pu suivre le match de la coupe du monde sur grand écran...

Et nous avons eu le plaisir de revoir nos amis musiciens du groupe « Pas Vu Pas Pris », de passage en Suisse. Ils n'ont pas manqué d'agrémenter la soirée de quelques notes d'accordéon et de chansons entraînantes.

L'Association remercie chacun pour sa présence et vous dit à l'année prochaine pour une nouvelle occasion de joyeuse rencontre.

S. Blanc, présidente de l'Association du 800e

Faisons connaissance !

Engagés depuis plus de deux ans dans la création d'une coopérative d'habitation à Rossens, nous avons saisi l'opportunité qu'un appartement se libère à quelques mètres de là pour prendre nos marques dans la région.

A la fin du mois de janvier 2018, nous déposons nos cartons à Rossens. C'est avec beaucoup de plaisir que nous (re)découvrons la vie à la campagne après dix ans passés en ville de Fribourg !

Comme tout déménagement, particulièrement avec de jeunes enfants, notre arrivée à Rossens est une aventure et un chamboulement pour toute la famille. Néanmoins, nous prenons rapidement nos quartiers et de nouvelles habitudes. La présence et l'accueil du voisinage nous y aident grandement. Les enfants aussi se sentent bientôt chez eux, surtout le dernier-né, Isaac (1 an aujourd'hui) pour lequel le changement de domicile semble passer inaperçu. Yanis (3 ans) a besoin de quelques semaines pour être à l'aise et il se trouve très vite une nouvelle passion : observer les nombreux tracteurs aux alentours et reproduire scrupuleusement dans ses jeux toutes les activités de ces fascinantes machines…

Sylvain, lui, est désormais tout proche pour confectionner ses pains au levain qu'il cuit au feu de bois à Sédeilles, chez GfellerBio. Vous pouvez d'ailleurs les trouver les mardi et vendredi au magasin de la ferme ainsi qu'« Au bocal du coin » à Romont ces mêmes jours. Il partage ce nouveau « métier » de boulanger avec celui de musicien, professeur de saxophone au conservatoire à Bulle et directeur de l'Harmonie « La Broyarde » à Granges-Marnand. Emilie, quant à elle, éducatrice spécialisée pendant de nombreuses années au sein d'une institution fribourgeoise, choisit de changer un peu d'horizon. Elle travaille désormais une fois par semaine à « La Papille Gourmande », une épicerie fine à Payerne. Elle complète son activité en se déplaçant dans des familles afin de soulager les parents ayant un enfant en situation de handicap, prestation proposée par le service de relève de ProInfirmis.

Très satisfaits de notre nouveau domicile, nous nous réjouissons de faire plus ample connaissance avec la région et sa population ! ☺

Emilie, Sylvain, Yanis et Isaac Coquoz

Nouvelles du Choeur mixte

Le 16 juin, le Choeur mixte de Dompierre et environs, dont plusieurs habitants de notre commune font partie, a eu le plaisir de participer à l'émission bien connue de Jean-Marc Richard le **Kiosque à Musique**, à l'occasion du centième anniversaire de la fanfare La Potue, notre voisine de Dompierre VD.

Le Choeur mixte participera le 28 octobre prochain au culte des récoltes de la paroisse, ainsi qu'à la fête de Noël qui aura lieu le 15 décembre.

Prochaines soirées

Sur le thème du monde merveilleux de Walt Disney, celles-ci auront lieu les

samedi et dimanche 17-18 novembre, ainsi que les vendredi et samedi 23 et 24 novembre 2018

à la grande salle de Dompierre.

Invitation à la population pour le 31 juillet

Cette année, la Municipalité a décidé d'offrir le repas de la fête nationale à tous les résidents de la commune ce mardi 31 juillet 2018 à la grande salle de Sédeilles.

En lien avec la thématique de l'aménagement du territoire et pour permettre à chacun de comprendre les enjeux pour notre Pays, c'est Madame **Maria Lezzi,** directrice de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE), qui sera l'oratrice d'un soir.

A cette occasion, nous nous réjouissons d'accueillir chacun, et en particulier les nouveaux habitants.

Un feu d'artifice clora la soirée dont le repas sera préparé et servi par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Villarzel (ASPV).

Repas du bonheur

Le prochain repas du bonheur, organisé par la paroisse de Granges et environs, aura lieu à Henniez le
vendredi 24 août 2018.

Pour les inscriptions, voir le journal de la paroisse «REFORMES» en temps voulu.

A vos agendas

31 juillet 2018	Fête nationale à la Grande Salle de Sédeilles
24 août 2018	Repas du bonheur à Henniez
... septembre 2018	Fête de Jeunesse à Villarzel
28 octobre 2018	Animation villageoise à Sédeilles, par l'Amicale des sapeurs-pompiers
17-18, 23-24 novembre 2018	Soirées du Choeur mixte à Dompierre VD

Pour le prochain Conseil général, voir détails p. 3

Contact

Greffe communal, route de Romont 9, 1554 Sédeilles
Tél. 026 658 00 30 Fax 026 658 00 31
administration@villarzel.ch
www.villarzel.ch

Heures d'ouverture
Lundi de 18h30 à 19h30
Mercredi de 09h00 à 11h00 (bureau au rez-de-chaussée du collège de Sédeilles)